

FICHES-EXPORT

Fiche n°77 - Chambres de Commerce et d'Industrie de Mars/Avril 2007

LE 7^E PC EN UN MOT

Le 7^e PC est l'abréviation de Septième Programme Cadre pour la recherche et le développement. Il s'agit du principal instrument de financement de la recherche de l'Union européenne à l'échelon européen qui couvrira la période 2007-2013.

Le 7^e PC est adapté aux besoins de l'UE en termes de croissance et d'emplois. Après une large consultation publique, 4 objectifs principaux ont été identifiés et correspondent à 4 programmes spécifiques qui doivent structurer l'effort de recherche européen.

Le programme Coopération

L'un des principaux objectifs du 7^e programme-cadre est de faire de l'Europe le premier pôle scientifique et technologique mondial. A cet égard, le programme spécifique Coopération vise à soutenir la coopération entre universités, industrie, centres de recherche et pouvoirs publics tant au sein de l'Union européenne (UE) qu'avec le reste du monde.

Ce programme spécifique comporte 9 thèmes qui correspondent aux grands domaines porteurs de la connaissance et de la technologie dans lequel il s'agira de soutenir la coopération transnationale afin d'y relever les défis sociaux, économiques, environnementaux et industriels :

- santé,
- alimentation, agriculture et biotechnologie,
- technologies de l'information et de la communication,

- manosciences, manotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production,
- énergie,
- environnement (changements climatiques inclus),
- transports (aéronautique comprise),
- sciences socio-économiques et humaines,
- sécurité et espace.

En termes de budget, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 32 413 millions d'euros.

Le programme Idées

Rehausser le niveau de la recherche européenne dans les domaines qui connaissent un développement rapide pour davantage de compétitivité économique et de bien-être, tel est l'objectif principal poursuivi par le programme "Idées". En d'autres termes, il s'agit de développer une "recherche exploratoire" visant à la réalisation de progrès décisifs dans les domaines de la science, de la technologie et l'ingénierie, indépendamment des limites de disciplines ou de frontières géographiques. Le programme entend placer les chercheurs au centre du processus, ceux-ci étant à l'initiative des différentes activités de recherche menées.

Pour apporter des solutions concrètes à ce déficit d'excellence, le programme prévoit notamment la création d'un Conseil européen de la recherche (CER).

En termes de budget, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 7 510 millions d'euros.

Le programme Personnes

Le programme spécifique “Personnes” vise essentiellement à améliorer, qualitativement et quantitativement, les perspectives professionnelles des chercheurs en Europe. En d’autres termes, il s’agit d’adapter le marché européen de l’emploi afin de mieux répondre aux besoins de formation, de mobilité et d’évolution de carrière des chercheurs et, ainsi, les inciter à construire leur avenir en Europe.

Ce programme mobilise d’importantes ressources financières et s’appuie sur l’expérience acquise au travers des actions “Marie Curie” (EN).

Plus concrètement, l’accent sera mis sur les trois aspects suivants :

- la génération d’avantages et d’effets structurants tels que, par exemple, l’instauration du co-financement de programmes régionaux, nationaux et internationaux,
- l’amélioration des conditions de formation et d’évolution de carrière dans le secteur privé (davantage d’implication des entreprises ainsi que de coopération entre entreprises et universités),
- le renforcement de la dimension internationale.

En terme de budget, le montant estimé nécessaire pour l’exécution du programme spécifique s’élève à 4 750 millions d’euros.

Le programme Capacités

Dans la continuité d’actions menées antérieurement, le programme prévoit notamment une approche stratégique en deux phases : une phase préparatoire et une phase de construction. Cette approche concerne les domaines suivants :

- les infrastructures de recherche,
- la recherche au profit des PME,
- les régions de la connaissance,
- le potentiel de recherche,
- la science dans la société,
- les activités horizontales de coopération internationale.

En termes de budget, le montant estimé nécessaire pour l’exécution du programme spécifique s’élève à 4 097 millions d’euros.

Tout en conservant les meilleurs aspects des programmes précédents, le 7^e programme-cadre de recherche introduit des nouvelles mesures pour améliorer la cohérence et l’efficacité de la politique de recherche de l’UE.

Les principales innovations apportées par ce programme-cadre sont :

- la simplification des procédures de participation au programme,
- la mise en oeuvre du programme et de son budget par thème et non par instrument, pour une action plus coordonnée et plus efficace,
- la création du Conseil européen de la recherche dans le cadre du programme Idées pour soutenir la recherche exploratoire,
- les coopérations renforcées avec l’industrie à travers les “initiatives technologiques conjointes” qui combineront investissements privés et financements publics,
- le soutien d’une politique européenne des infrastructures de recherche,
- la mise en place d’un “mécanisme de financement du partage des risques” pour faciliter l’accès des participants aux prêts de la Banque européenne d’investissement.

Pour plus d’information et connaître les dates d’échéance des appels à propositions pour ce programme de financement, contactez votre EIC :

Haute-Normandie - Tél : 02 35 88 44 42

Basse-Normandie - Tél : 02 31 54 40 38/39

<http://www.drakkaronline.com>

ÉDITION : Réseaux HNI / NORMANEX

Consultez la collection des Fiches Export sur Internet :

http://www.normandie-international.com_techniques.htm ou auprès de M-CI. Bernis - Tél : 02 35 14 38 89